A.S.A. Luronne

CHALLENGE ASA LURONNE 2026

REGLEMENT

ART. 1 : **L'A.S.A. LURONNE** organise pour la saison 2026 un challenge dénommé :
CHALLENGE ASA LURONNE.

ART. 2 : **Ce challenge** est ouvert à tous les pilotes et copilotes amateurs **membres de l'ASA LURONNE** titulaires d'une licence F.F.S.A. année 2026 **affiliée à l'ASA LURONNE** à la date de la remise des prix.
Les pilotes et copilotes étant affiliés à une autre ASA que l'ASA Luronne à la date de la remise des prix ne sont pas éligibles.

ART. 3 : Seuls les licenciés inscrits et classés sous les couleurs de l'**ASA LURONNE** pourront prétendre marquer des points dans ce challenge.
L'autocollant officiel A.S.A. Luronne devra être apposé sur le véhicule de course pour la saison complète

(Des contrôles seront effectués par les membres du comité de l'ASA LURONNE ainsi que par le responsable de la publicité nommé pour chaque épreuve de l'ASA LURONNE.)

Un concurrent qui en cours de saison serait contrôlé sur une épreuve sans l'autocollant ASA LURONNE sur le véhicule de course se verrait pénalisé en ne marquant pas les points de cette épreuve.

ART. 4 : **Pour être classé au Challenge ASA LURONNE chaque licencié membre de l'ASA LURONNE devra remplir la feuille de résultats (modèle ci-joint) qui devra être envoyée au responsable classement de chaque discipline**
(Voir art. 6).

Une feuille de résultats par discipline devra être remplie (N'inscrire que les dix meilleurs résultats de la discipline).

Cette feuille de résultats devra être envoyée impérativement le Vendredi 20 Novembre 2026 au plus tard pour la période du 28/10/2025 et le 27/10/2026 et devra être accompagnée des justificatifs de résultats (au scratch, au groupe et à la classe ainsi que la liste des autorisés au départ).

Le justificatif n'est pas nécessaire pour les courses organisées par l'ASA LURONNE, mais la feuille de résultats devra être remplie (il n'y aura pas de prise en compte automatique du classement).

Si les feuilles de résultats sont incomplètes et si les justificatifs ne sont pas joints les points ne seront pas comptabilisés.

ART. 5 : **Un classement sera établi dans les disciplines suivantes :**

PILOTES
- **Rallye** (régional, national et international)
- **Rallye VHC** (régional, national et international)
- **Rallye VHRS** (régional, national)
- **Course de Côte (**régionale, nationale et internationale)
- **Course de Côte VHC (**régionale, nationale et internationale)
- **Slalom**
- **Slalom VHC**
- **Circuit**
- **Circuit VHC**
- **Circuit Terre** (Cross car ; Fol car ; Auto-cross)
- **Féminin** toutes disciplines confondues

- **COPILOTES**
- **Rallyes** (régional, national et international)
- **Rallyes VHC** (régional, national et international)
- **Rallye VHRS** (régional, national)

ART. 6 : Comité de Classement :

Le Comité de Classement est composé de 3 membres qui sont responsables chacun d'une ou plusieurs disciplines.

Responsable et coordinateur du Challenge ASA Luronne
Responsable du Classement Circuit, Circuit Terre :

François BRESSON
20C Rue de la Gode Biche
70400 FRAHIER et CHATEBIER
Tel. 06.62.09.27.01
Email : francois.bresson6@orange.fr

Responsable du Challenge Vesoul Electro Diesel
Responsable du Challenge Jeunes STPI - SOREVI

François BRESSON
20C Rue de la Gode Biche
70400 FRAHIER et CHATEBIER
Tel. 06.62.09.27.01
Email : francois.bresson6@orange.fr

Responsable du Classement Rallyes Pilotes et Copilotes Moderne, VHC et VHRS:

Alexandre CHAMAGNE
14 Rue de Waldweistroff
57320 COLMEN
Tel. 06 32 79 61 61
Email : alexchamagne.asaluronne@gmail.com

Responsable du Classement Slaloms :

Vincent FAIVRE
8 Rue des Graviers
70200 LANTENOT
Tel. 06 75 47 65 42
Email : vincent.faivre.asaluronne@gmail.com

Responsable du Classement Courses de Cotes Moderne et VHC :

Patrick CHOLLEY
17 Rue de la Combeauté
70220 FOUGEROLLES
Tel. 07 70 26 24 41
Email : patrickcholley@orange.fr

ART. 7 : Attribution des points en Rallye , Rallye VHC (Pilotes et Copilotes), Course de Côte, Course de Côte VHC, Slalom et Slalom VHC :

AU SCRATCH

1er :10 points	2ème : 9 points	3ème : 8 points	4ème : 7 points	5éme : 6 points
6ème : 5 points	7ème : 4 points	8ème : 3 points	9ème : 2 points	10éme : 1 point

AU GROUPE

1er : 20 points	2ème : 19 points	3ème : 18 points	4ème : 17 points	5éme : 16 points
6ème : 15 points	7ème : 14 points	8ème : 13 points	9ème : 12 points	10ème : 11 points
11ème : 10 points	12ème : 9 points	13ème : 8 points	14ème : 7 points	15ème : 6 points
16ème : 5 points	17ème : 4 points	18ème : 3 points	19ème : 2 points	20ème : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ dans le groupe, ce jusqu'à concurrence de 10 points.

Le premier de chaque groupe marquera 1 point par concurrent ayant pris le départ dans ce groupe jusqu'à concurrence de 10. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 10ème de ce groupe.

EXEMPLES

15 Partants dans un Groupe :	1er : (20points + 10 points)	4eme : (17 points +7 points)
6 Partants dans un Groupe :	1er : (20 points + 6 points)	3eme : (18 points + 4 points)

A LA CLASSE

1er :10 points	2ème : 9 points	3ème : 8 points	4ème : 7 points	5éme : 6 points
6ème : 5 points	7ème : 4 points	8ème : 3points	9ème :2 points	10ème : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ dans la classe ce jusqu'à concurrence de 20 points.

Le premier de chaque classe marquera 1 point par concurrent ayant pris le départ dans cette classe jusqu'à concurrence de 20. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 20ème de cette classe. A partir de la 20ème place chaque concurrent marquera 1 point

EXEMPLES :

25 Partants dans une Classe :	1er : (10points + 20 points)	25eme : (0 points +1 points)
20 Partants dans une Classe :	1er : (10 points +20 points)	5eme : (6 points + 16points)
15 Partants dans une Classe :	1er : (10points + 15 points)	5eme : (6 points + 11points)
10 Partants dans une Classe :	1er : (10 points + 10 points)	5eme : (6 points + 6 points)
6 Partants dans une Classe :	1er : (10 points + 6 points)	5eme : (6 points + 2 points)

Les 3 décomptes SCRATCH, GROUPE et CLASSE sont cumulés

Pour les Courses de Cotes et les Slaloms le classement Scratch sera celui de la Série A ou de la Série B

ART. 8 : **Attribution des points en Rallye VHRS , Circuit, CircuitVHC, Cross Car, Fol Car et Auto Cross :**

1er : 20 points	2ème : 19 points	3ème : 18 points	4ème : 17 points	5éme : 16 points
6ème : 15 points	7ème : 14 points	8ème : 13 points	9ème : 12 points	10ème : 11 points
11ème : 10 points	12ème : 9 points	13ème : 8 points	14ème : 7 points	15ème : 6 points
16ème : 5 points	17ème : 4 points	18ème : 3 points	19ème : 2 points	20ème et + : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ de l'épreuve, ce jusqu'à concurrence de 30 points.
Le premier de l'épreuve marquera 1 point par concurrent classé jusqu'à concurrence de 30. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 30ème.
A partir de la 30ème place chaque concurrent marquera 1 point
EXEMPLES
35 Partants dans un groupe : 1er : (20 points + 30 points) 5ème : (16 points + 26 points)
15 Partants dans un groupe : 1er : (20 points + 15 points) 4ème : (17 points + 12 points)
6 Partants dans un groupe : 1er : (20 points + 6 points) 3ème : (18 points + 4 points)

ART. 9 : **Coefficient multiplicateur**

Un coefficient multiplicateur sera appliqué au nombre de points marqué par chaque concurrent

Rallyes :

Coupe de France : Régionaux = 2 ; Nationaux coefficient 3 coupe de France = 3 ; Nationaux coefficient 4 coupe de France et Championnat de France 2eme division = 4 ; Championnat de France 1ere division et Europe = 5 ; Internationaux= 5

Courses de Côtes :

Régionales = 2 ; Nationales = 3 ; Championnat de France 2eme division = 4 ; Championnat de France et Europe = 5

Autres Disciplines :

Coefficient multiplicateur = 2

ART. 10 : Pour les épreuves organisées par l'ASA LURONNE, un bonus de 50 points sera attribué à tous les concurrents ayant pris le départ, même non classés.

ART. 11 : Un bonus de 5 points sera attribué à chaque résultat d'une pilote féminine.

ART. 12 : En cas d'ex aequo, le départage des concurrents se fera d'après le plus grand nombre de meilleures places dans la Classe.

ART. 13 : Le classement sera établi en tenant compte des épreuves courues entre le **28/10/2025 et le 27/10/2026**. **Seuls les 10 meilleurs résultats des saisons seront retenus** pour établir le classement définitif du CHALLENGE.

ART. 14 : Une licence Régionale de pilote sera attribuée gratuitement à concurrence d'une licence par tranche complète de 10 classés dans la mesure où le concurrent s'engage à rester affilié à l'ASA LURONNE pour la saison suivante complète.

Cette licence deviendra Nationale à condition que le concurrent ait participé à au moins 3 épreuves Nationales dans la discipline concernée.

Pour les classements « SLALOM », la récompense sera une licence CONCURRENT-CONDUCTEUR SLALOM, dans la même proportion que les autres classements.

Pour les classements « Cross car et fol car », la récompense sera une licence CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE dans la même proportion que les autres classements.

Pour les classements comportant moins de 10 classés, uniquement le premier se verra attribué une demi-licence gratuite seulement s'il a participé à au moins 3 épreuves.

ART. 15 : **Les résultats des Finales des coupes de France en rallyes, slaloms, courses de côte ne seront pas comptabilisés dans le cadre du challenge ASA LURONNE.**

ART. 16 : Dans le cas où un concurrent apparaîtrait dans plusieurs classements, seul son meilleur résultat sera retenu pour l'attribution de son prix. Toutefois la place qu'il occupe dans les autres classements sera maintenue et ne permettra pas aux personnes situées après cette place de progresser dans ces classements.

De même, personne ne pourra prétendre à l'attribution du prix correspondant à la, ou aux places occupées par les concurrents qui figurent dans plusieurs classements.

ART. 17 : **Tous les concurrents qui auront renvoyé leurs résultats seront récompensés. (Même s'ils n'ont participé qu'à une seule épreuve).**

ART. 18 : Les prix (coupes et licences gratuites) seront remis aux lauréats au cours d'une cérémonie spécifique ASA LURONNE **le 12 Décembre 2026 à la salle des fêtes de Fougerolles.**

Les informations sur le déroulement de la remise des prix seront diffusées sur le site internet en temps voulu.

Tout lauréat **aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter** sauf cas de force majeure, justifié par une lettre et apprécié par le comité de Classement et le comité de l'ASA LURONNE.

Les prix des personnes absentes sans excuse à cette cérémonie resteront acquis à l'ASA LURONNE.

ART. 19 : **Tout concurrent qui enverra ses résultats après le 21 NOVEMBRE 2026 (cachet de la poste faisant foi) se verra attribuer une pénalité égale à 10 points par jour de retard.**

Après le 30/11/2026, il n'y aura plus de prise en compte des résultats.

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé par Email, en cas de non-réception merci de contacter la personne responsable de votre discipline.

ART. 20 : **Le comité de l'ASA LURONNE et le comité de Classement sont seuls qualifiés pour résoudre tous les litiges qui pourraient résulter de l'application et de l'interprétation du présent règlement.**

A.S.A. Luronne